
Procès-verbal de la trente-neuvième séance ordinaire du conseil d'administration du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux (CIUSSS) du Saguenay-Lac-Saint-Jean, tenue le mercredi 24 mars 2021 par visioconférence (application Zoom).

- | | | |
|---|--|---|
| <input checked="" type="checkbox"/> Mme Guylaine Bergeron | <input checked="" type="checkbox"/> M. Dominique Blackburn | <input type="checkbox"/> M. Christian Bouchard |
| <input type="checkbox"/> M. Dominique Bouchard | <input checked="" type="checkbox"/> M. Martin Côté | <input checked="" type="checkbox"/> M. Gilbert Courtois |
| <input checked="" type="checkbox"/> Mme Alberte Déry | <input checked="" type="checkbox"/> Mme Guylaine Dubé | <input type="checkbox"/> Mme Ève-Reine Gagné |
| <input checked="" type="checkbox"/> M. Jean-François Gimaël | <input checked="" type="checkbox"/> Mme Manon Gobeil | <input checked="" type="checkbox"/> Mme France Guay, présidente |
| <input checked="" type="checkbox"/> M. Frédérick Guimond | <input checked="" type="checkbox"/> Mme Julie Labbé | <input checked="" type="checkbox"/> Mme Manon Laflamme |
| <input checked="" type="checkbox"/> M. Patrice Perron | <input checked="" type="checkbox"/> M. Gilles Simard | <input type="checkbox"/> M. Guy Verreault |

Invitées :

Mme Vanessa Boivin, directrice adjointe - Communications et affaires publiques
Mme Marie-Josée Tremblay, technicienne en administration

Ordre du jour

1. Ouverture de la séance et constat du quorum
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption des procès-verbaux
4. Affaires découlant des procès-verbaux
5. Information de la présidente-directrice générale adjointe
6. Information de la présidente du conseil d'administration
7. Affaires du conseil d'administration (C. A.)
 - 7.1 Renouvellement des membres des comités du C. A.
 - 7.2 Rapport des présidents des comités du C. A.
 - 7.2.1 Comité de vérification et des ressources humaines
 - 7.2.2 Comité de gouvernance et d'éthique - Suivi et nomination du président
 - 7.2.3 Comité de révision
 - 7.2.4 Comité de vigilance et de la qualité
 - 7.3 Comité consultatif Maria-Chapdelaine
8. Présentation
 - 8.1 Comité prévention du déconditionnement
9. Affaires financières, matérielles, immobilières et informationnelles
 - 9.1 Déclaration excédentaire, parcelle terrain RAC
 - 9.2 Cession des actifs et passifs de la Société québécoise des infrastructures
10. Agenda de consentement et dossiers demandant une prise de décision
 - 10.1 Demandes de statut de résident
 - 10.2 Adoption de la Politique relative aux chaires de recherche
 - 10.3 Demande d'ajout et retraits au registre des signataires autorisés RAMQ
 - 10.4 Règlement sur l'organisation et le fonctionnement du Département clinique de médecine de laboratoire
 - 10.5 Règlement sur l'organisation et le fonctionnement du Service de microbiologie médicale et maladies infectieuses
 - 10.6 Demandes de nouvelles nominations de médecins spécialistes et médecins de famille
 - 10.7 Modifications de statut et privilèges, départs et retraites du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens
 - 10.8 Renouvellement des privilèges des médecins de famille - Corrections mineures
 - 10.9 Rapport concernant les soins de fin de vie
11. Divers
12. Correspondance
13. Prochaine séance ordinaire

- 14. Période de questions du public
- 15. Huis clos
 - 15.1 Évaluation de la rencontre
- 16. Levée de la séance

1. Ouverture de la séance et constat du quorum

Mme France Guay, présidente, souhaite la bienvenue au public et aux membres du conseil d'administration. Compte tenu des mesures préventives en place en lien avec la COVID-19, la séance publique se tient en visioconférence à l'aide de l'application Zoom et est diffusée en direct sur le site Internet de l'établissement.

2. Adoption de l'ordre du jour

Sur proposition dûment appuyée, il est résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que lu par la présidente.

3. Adoption des procès-verbaux

Les procès-verbaux des 27 janvier, 4 février et 10 mars 2021 sont adoptés tels que présentés.

4. Affaires découlant des procès-verbaux

Les sujets demandant un suivi reviennent à l'ordre du jour.

5. Information de la présidente-directrice générale adjointe

Mme Julie Labbé, présidente-directrice générale, transmet ses salutations au public. Elle présente le bilan épidémiologique de la région, qui se porte à 25 cas nouveaux cas, 266 cas actifs et 2 hospitalisations aux soins intensifs.

Au regard de la vaccination, ce sont 27 266 doses qui ont été administrées pour un total de 10 % de la population. Tous les résidents des ressources intermédiaires, des résidences pour personnes âgées et en CHSLD ont été vaccinés. Près de 10 000 employés ont également reçu leur première dose de vaccin. Actuellement, près de 70 000 personnes âgées de 65 ans et plus ont été invitées à prendre leur rendez-vous, ce qui représente près de 25 % de la population régionale.

À partir de demain, la vaccination se poursuivra dans chacun des sites de vaccination populationnelle. On prévoit administrer environ 7000 doses dans les prochains jours et en avril, plus de 40 000 doses sont normalement prévues à être administrées.

Par la suite, Mme Labbé informe que dans la région, trois maisons des aînés et alternatives de 120 places chacune seront construites dans les secteurs de Roberval, d'Alma et de Chicoutimi d'ici l'automne 2022. Différentes rencontres se sont tenues avec les instances syndicales, de même que le comité des usagers. Les annonces aux résidents touchés, leurs proches ainsi qu'au personnel sont effectuées cette semaine.

Elle poursuit avec ses remerciements aux cabinets ministériels de Mme Laforest et Mme Blais concernant l'ouverture de la maison Gilles-Carle à Alma qui offre des services de répit-hébergement depuis. Cette maison offre du répit de jour, principalement pour la clientèle jeunesse en déficience physique, déficience intellectuelle et trouble du spectre de l'autisme. Cette maison Gilles-Carle s'ajoute à celle de Chicoutimi.

En ce qui concerne le bureau des affaires autochtones, l'élaboration du plan d'action et le développement de liens de collaboration avec nos partenaires tels que les centres d'amitié autochtones, l'UQAC et les communautés se poursuivent. Une formation sur la sécurisation culturelle sera offerte cet automne à tous les gestionnaires et à l'ensemble du personnel.

Ensuite, elle mentionne le report du processus de renouvellement des membres du conseil d'administration des établissements publics de santé et de services sociaux. Ce report s'applique à tous les membres des conseils d'administration au Québec, qu'ils soient membres désignés, membres indépendants ou membres nommés par le ministre. Ces membres pourront, malgré l'expiration de leur mandat, demeurer en fonction jusqu'au prochain renouvellement.

Pour terminer, elle remercie chaleureusement l'ensemble du personnel pour leur engagement et leur bienveillance afin d'offrir des soins et services sécuritaires à la population du Saguenay-Lac-Saint-Jean. Elle transmet également sa reconnaissance auprès des administrateurs qui s'activent au quotidien tant sur les comités que sur les différentes rencontres afin de suivre de près l'évolution de la situation dans la région.

6. Information de la présidente

La présidente informe que le conseil d'administration a procédé à la nomination de M. Marc Thibeault comme directeur de la vaccination de la COVID-19 pour l'ensemble de la région. La logistique entourant la vaccination et représentant un défi de taille, la nomination de M. Thibeault permettra d'assurer la planification précise de la démarche et une coordination constante auprès de l'ensemble des parties prenantes.

Elle rappelle à la population l'importance du respect des consignes sanitaires de santé publique (masque, distanciation physique, etc.)

Enfin, elle remercie les retraités d'être venus prêter main-forte aux équipes pendant cette période difficile.

7. Affaires du conseil d'administration

7.1 Rapport des présidents des comités du conseil d'administration

7.1.1 Comité de vérification et de ressources humaines (CVRH)

M. Dominique Blackburn, président du comité, fait le suivi des principaux sujets traités lors la dernière rencontre du 16 mars dernier.

Volet des ressources financières

- Présentation de l'évolution de la situation financière depuis la dernière rencontre. Les dépenses dues à la pandémie sont à la hauteur de 10,79 % du budget annuel. Comparativement aux autres établissements comparables, nous sommes à la même hauteur de dépenses. Le taux de l'assurance salaire au 27 février 2021 est de 8,28 %.
- Présentation de la Cession des actifs et passifs de la Société québécoise des infrastructures (SQI). Ce sujet fait l'objet d'une recommandation au conseil d'administration.
- État du suivi des réserves, commentaires et observations formulés par l'auditeur indépendant : Suite au rapport antérieur de l'auditeur indépendant, certaines corrections étaient à apporter. La directrice des ressources financières a fait le suivi des mesures prises pour régler ou améliorer les problématiques identifiées.

Volet ressources humaines

- Présentation de l'entente de principes des conditions locales des cadres.

Direction de la logistique et des services techniques

- Déclaration excédentaire, parcelle terrain RAC Delage. Ce sujet fait l'objet d'une recommandation au conseil d'administration.

7.1.2 Comité de gouvernance et d'éthique (CGÉ)

M. Martin Côté fait le résumé des principaux sujets discutés le 9 mars dernier.

- Plan de formation 2020-2021 : Afin d'approfondir les connaissances au niveau des Premières Nations, une liste de suggestions documentaires a été élaborée par Mme Judith Camier, conseillère-cadre à la liaison autochtone, en collaboration avec deux artistes (Eruoma Awashish (artiste atikamekw) et Marie-Andrée Gill (poète innue). De plus, différentes stratégies de sensibilisation ont été discutées, notamment :
 - Achat de livres
 - Capsule d'information
 - Visite d'un secteur autochtone
 - Présentation de programmes ou d'information sur les réalités en milieu urbain par le Centre d'amitié autochtone
 - Dîner-conférence
 - Présentation par Eruoma Awashish sur la symbolique de la culture autochtone
- Tableau de bord : Un nouveau tableau de bord du conseil d'administration a été élaboré afin de suivre certains indicateurs, ce qui permettra, entre autres, de suivre l'état de situation épidémiologie de la région. Ce dernier se veut évolutif et pourra être bonifié au cours des prochains mois.
- Participation du public en ligne : Un nombre de 66 visionnements a été constaté lors de la séance publique du 27 janvier dernier. Une réflexion est en cours afin de poursuivre la diffusion des séances publiques en virtuel lorsque les séances publiques se tiendront en présentiel.
- Processus de renouvellement des membres des conseils d'administration : Le processus est reporté ultérieurement. L'article 19 de la Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales (LMRSSS) prévoit que les membres demeurent en fonction jusqu'à ce qu'ils soient désignés ou nommés de nouveau ou remplacés par le ministre.

Enfin les membres recommandent la nomination de M. Frédérick Guimond à titre de président du comité.

Résolution # CA-39-2021-2480

CONSIDÉRANT les articles 21 et 24 du règlement de régie interne du conseil d'administration du CIUSSS du Saguenay-Lac-Saint-Jean;

CONSIDÉRANT que le poste de président du comité est vacant depuis le 24 février 2020 à la suite de la démission de Mme Mélanie Boivin;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de gouvernance et d'éthique, en date du 9 mars 2021, pour la nomination d'un nouveau président;

CONSIDÉRANT l'intérêt de M. Frédérick Guimond pour agir à titre de président du comité de gouvernance et d'éthique.

Sur proposition dûment appuyée, il est résolu à l'unanimité de nommer M. Frédérick Guimond à titre de président du comité de gouvernance et d'éthique du CIUSSS du Saguenay-Lac-Saint-Jean pour une période d'un an.

7.1.3 Comité de révision

Mme Alberte Déry, présidente du comité, informe que le comité a reçu un désistement ainsi qu'une nouvelle demande de révision, et il a traité trois dossiers depuis la dernière rencontre. Un dossier est actuellement en attente de traitement. Elle mentionne l'arrivée de nouveaux médecins examinateurs qui viendront soutenir l'équipe du Commissariat aux plaintes et à la qualité des services dans le traitement des plaintes médicales.

7.1.4 Comité de vigilance et de la qualité

Mme Alberte Déry, présidente du comité, fait état des faits saillants de la dernière rencontre du 25 février 2021.

- M. Martin Villeneuve, directeur de la qualité, l'évaluation, la performance et l'éthique (DQEPE) a présenté son rapport du 3^e trimestre. Notamment :
 - Diminution des déclarations par rapport au même trimestre de l'an dernier (en augmentation au 2^e trimestre). La diminution de déclaration touche principalement les événements de gravité A à D, sans conséquence.
 - Augmentation de 62 % des événements sentinelles au 3^e trimestre.
 - Le nombre de chutes est stable par rapport au même trimestre de 2019-2020.
 - L'incidence sur 10 000 doses pour les erreurs de médicaments est toujours légèrement à la baisse, le cumulatif au 3^e trimestre est de 4,16.
 - Pour l'année en cours, le pourcentage d'analyses sommaires non complétées est passé de 19 % à 12 %.
 - Déclarations de la Loi Vanessa : aucune nouvelle déclaration au 3^e trimestre.
 - L'organisation a reçu 13 rapports du coroner au cours du 3^e trimestre. Deux rapports comprennent une recommandation formulée à l'établissement.
- La commissaire aux plaintes a présenté son rapport pour le 3^e trimestre.
 - Le nombre de dossiers par types;
 - Les motifs des plaintes générales, des interventions et des plaintes médicales;
 - Les dossiers maltraitance;
 - Les dossiers par programmes;
 - Le délai de traitement et les mesures correctives.
 - Elle a aussi soumis aux membres un nouveau tableau présentant des exemples de recommandations et engagements par réseau local de service pour les quelques secteurs de l'établissement.
- Prévention et contrôle des infections : Mme Sandra Déry a fait le suivi des dossiers ci-dessous :
 - Dépôt des audits décentralisés hygiène des mains – courte durée et longue durée à la période 10.
 - Mise en place d'un comité pour les portes d'entrée des employés et des usagers pour l'amélioration des processus.
 - Suivi des éclosions depuis le début de l'année financière : Au total, ce sont 27 éclosions de COVID, 14 secteurs touchés en courte durée et 13 en longue durée dont trois autres éclosions de maladies infectieuses. 252 cas nosocomiaux et 60 décès reliés à la COVID.

Ensuite, M. Gilles Simard souligne l'excellente situation financière des comités qui a permis d'investir dans la publicité afin de faire connaître davantage les comités de résidents et des usagers ainsi que le comité des usagers régional.

Il partage les différents dossiers sur lesquels les comités des usagers et de résidents ont travaillé dans les dernières semaines, soit :

- L'accompagnement de l'utilisateur lors de son plan d'intervention
- La perte des vêtements dans les CHSLD
- Les proches aidants
- Les centres de prélèvements de proximité
- Services alimentaires : mise en place des menus d'été

Par la suite, il fait part d'une présentation de la part Mme Chantale Boivin, directrice du programme de soutien à l'autonomie des personnes âgées, portant sur les maisons des aînés. Il termine en mentionnant les prochaines rencontres qui sont prévues le 14 avril avec tous les comités de résident et le 26 mai avec le CUCI.

7.2 Comité consultatif de Maria-Chapdelaine

Aucune rencontre ne s'est tenue depuis la dernière séance publique.

8. Présentation

8.1 Comité prévention du déconditionnement

Mme Marie-Claude Lavoie, agente de planification, de programmation et de recherche à la Direction des programmes en DI-TSA et DP, explique qu'en raison de la pandémie de la COVID-19 et des restrictions sur les déplacements et les contacts, les personnes âgées et vulnérables sont davantage à risque de déconditionnement dans différents domaines de la santé.

Comme la prévention du déconditionnement est primordiale dans l'ensemble des milieux, les directions SAPA, DI-TSA et DP et DSM ont mis en place à l'automne le comité prévention du déconditionnement qui a comme objectif général de développer des mesures préventives pour contrer les effets de la pandémie de COVID-19 et des restrictions mises en place par la santé publique. Les directions de la santé publique, des soins infirmiers et de la DQEPE se sont rapidement jointes au comité.

Les conséquences du déconditionnement touchent plusieurs aspects de la santé, soit :

- Difficulté à la marche et problème d'équilibre;
- Perte des capacités cognitives avec risque de confusion et perte de mémoire/oubli;
- Anxiété, dépression, troubles du sommeil;
- Perte d'appétit et déshydratation.

Les conséquences sont généralement réversibles et peuvent être évitées par des actions simples. Pour prévenir les conséquences de l'isolement et du déconditionnement, chaque petit geste compte. C'est en agissant sur les différentes sphères de l'acronyme AÎNÉES que les intervenants et les proches aidants peuvent faire une différence, soit :

- **A**utonomie et mobilité
- **I**ntégrité de la peau
- **N**utrition et hydratation
- **É**limination
- **É**tat cognitif et comportemental
- **S**ommeil

Mme Lavoie présente les actions concrètes en lien avec ces domaines que les intervenants ou les proches aidants peuvent prendre pour aider la personne ainsi que les actions mises en place par le comité, soit :

- Recrutement d'ambassadeurs dans chacune des directions cliniques visées (55 personnes)
- Capsules d'information aux ambassadeurs : Déconditionnement général, mobilité et autonomie, Nutrition et hydratation, État cognitif et comportemental et le Sommeil
- Fiches synthèses d'information pour les intervenants
- Initiative de stages professionnels en lien avec la prévention du déconditionnement en RPA et CHSLD (UQAC, RPA, direction de la recherche)
- Création d'un signet pour les pharmacies communautaires et pour les proches aidants
- Contenu d'information sur la page Facebook du CIUSSS
- Sensibilisation auprès des nouveaux employés et des stagiaires
- Etc.

Enfin, chacun a un rôle à jouer pour prévenir le déconditionnement. Les intervenants et proches aidants doivent agir en prévention, être à l'affût de tout changement de l'état des personnes âgées ou vulnérables et les référer à un professionnel de la santé au besoin. La personne âgée ou vulnérable doit comprendre l'importance de ses actions pour prévenir son propre déconditionnement.

9. Affaires financières, matérielles, immobilières et informationnelles

9.1 Déclaration excédentaire, parcelle terrain RAC

M. Michel Maltais, directeur de la logistique et des services techniques (DLST), rappelle que le conseil d'administration du CIUSSS a autorisé Mme Julie Labbé, présidente-directrice générale à poursuivre les démarches avec le MSSS, afin de rendre excédentaire une parcelle de terrain (superficie de 199.57 m²) de la RAC Delage dans le but de procéder à la vente au propriétaire du 156, rue Saint-Denis, Saguenay. Cette procédure administrative faisait suite à la demande du propriétaire qui désirait régulariser sa situation vs l'empiètement de sa remise. Cette transaction immobilière est en cours d'approbation par le MSSS.

Depuis, le propriétaire du 160, rue Saint-Denis, voisin du 156, rue Saint-Denis, a manifesté son intérêt à acquérir une bande de terrain derrière sa propriété afin de régulariser une situation d'empiètement sur le terrain du CIUSSS. On dénombre la présence de trois remises d'un étage chacune sur le terrain du CIUSSS.

En novembre 2020, le propriétaire a effectué des démarches auprès de la Direction de la logistique et des services techniques (DLST) afin d'acquérir une parcelle de terrain d'une superficie de 308 m², soit 20.21 mètres de largeur (correspondant à la largeur du terrain résidentiel) et de 15.24 mètres de profondeur. Le terrain convoité est boisé, au pied d'un talus et à proximité de la voie d'accès de l'installation. La valeur marchande de cette parcelle de terrain est estimée à 2 618 \$. (Estimation réalisée par l'évaluateur agréé, datée de novembre 2020).

L'installation « RAC Delage » est un immeuble de trois étages d'une superficie de 2 426 m² situé au sommet d'une colline (15 mètres de dénivelé avec la rue) et au centre d'un terrain dont la superficie totale est de 39 587m². Aucun agrandissement n'est planifié à moyen et long terme pour cette installation propriété réseau. De plus, la topographie du terrain et l'emplacement de l'immeuble limitent les scénarios et confirment l'improbabilité

d'agrandissement vers la rue Saint-Denis. Qui plus est, même si tout agrandissement de l'immeuble demandait une reconfiguration de la voie d'accès au site, ce dernier est suffisamment grand pour permettre une reconfiguration de la voir d'accès sans avoir besoin du terrain convoité.

Conformément à la Loi de la santé et des services sociaux, une résolution du conseil d'administration est obligatoire pour déclarer un immeuble excédentaire et ainsi pouvoir amorcer les démarches pour sa vente.

Résolution # CA-39-2021-2481

CONSIDÉRANT qu'une parcelle du terrain, situé derrière le 156, rue Saint-Denis à Saguenay, arrondissement de Chicoutimi, a été identifié comme étant excédentaire par le conseil d'administration du CIUSSS, le 18 novembre 2020;

CONSIDÉRANT que le terrain convoité, situé derrière le 160, rue Saint-Denis à Saguenay, arrondissement de Chicoutimi, n'est pas requis par le CIUSSS et que sa disposition ne nuira pas à tout développement immobilier de l'immeuble « RAC Delage », propriété du CIUSSS;

CONSIDÉRANT l'avis favorable du comité de vérification et des ressources humaines en date du 16 mars 2021;

CONSIDÉRANT que l'autorisation du conseil d'administration est requise pour déclarer un immeuble excédentaire et pour sa vente.

Sur proposition dûment appuyée, il est résolu à l'unanimité d'autoriser la présidente-directrice générale à poursuivre, pour et au nom du CIUSSS, les démarches auprès du MSSS afin de déclarer le terrain excédentaire et à signer tout acte notarié, à y apporter les modifications pertinentes ainsi qu'à poser tout geste et signer tout document utile ou nécessaire afin de donner pleinement effet aux présentes.

9.2 Cession des actifs et passifs de la Société québécoise des infrastructures

Mme Julie Potvin, directrice des ressources financières, mentionne que la Société québécoise des infrastructures (SQI) loue les immeubles au CIUSSS par le biais de contrats de location-Exploitation. Depuis plusieurs exercices, le Vérificateur général du Québec (VGQ) soulève un commentaire dans son rapport à l'Assemblée nationale à l'effet qu'en vertu des normes comptable du Manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public, ces contrats devraient plutôt être considérés comme des contrats de location-acquisition. Ce commentaire amène une réserve dans notre rapport d'audit.

Le gouvernement va régulariser la situation en adoptant un décret qui prévoira le transfert de propriété de ces immeubles de la SQI en faveur de notre CIUSSS. L'objectif est de transférer la propriété des immeubles pour le 1^{er} avril 2021.

Résolution # CA-39-2021-2482

CONSIDÉRANT que la Société québécoise des infrastructures (SQI) est propriétaire de certains immeubles utilisés par le réseau de la santé et des services sociaux;

CONSIDÉRANT que, conformément à l'article 44 de la Loi sur les infrastructures publiques (RLRQ, chapitre I-8.3), sur recommandation de la présidente du Conseil du trésor et du ministre de la Santé et des Services sociaux, le gouvernement peut, aux conditions et selon les modalités qu'il détermine, transférer à un intervenant du secteur de la santé et des services sociaux un immeuble, y compris tout passif le grevant, devenu un immeuble de la Société en vertu des articles 22 et 144, qui a été transféré à la Société immobilière du Québec en application des dispositions du chapitre XVII de la Loi abolissant le ministère des Services gouvernementaux et mettant en œuvre le Plan d'action 2010-2014 du

gouvernement pour la réduction et le contrôle des dépenses en abolissant et en restructurant certains organismes et certains fonds (2011, chapitre 16);

CONSIDÉRANT que, conformément à l'article 44 de la Loi sur les infrastructures publiques, les dispositions des articles 260 et 264 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (chapitre S-4.2) ne s'appliquent pas à ces transferts d'actifs;

CONSIDÉRANT que cet article prévoit également qu'aucun droit de mutation prévu dans la Loi concernant les droits sur les mutations immobilières (chapitre D-15.1) n'est payable par un intervenant lors d'un tel transfert d'immeuble;

CONSIDÉRANT que, conformément à cet article, dans un délai de 90 jours suivant la publication d'un décret de transfert, l'intervenant visé doit présenter à l'officier de la publicité des droits une déclaration qui, notamment, relate le transfert, fait référence à cet article 44 précité ainsi qu'au décret et contient la désignation de l'immeuble de même que la date de la publication du décret à la Gazette officielle du Québec;

CONSIDÉRANT que, à la date d'entrée en vigueur du décret requis à cet effet, le ou les actifs immobiliers décrits à l'Annexe 1 de la présente résolution (les « actifs immobiliers ») seront transférés au Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Saguenay-Lac-Saint-Jean;

CONSIDÉRANT que, relativement aux actifs immobiliers, la SQI a contracté des emprunts auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, dont le détail apparaît à l'Annexe 1 de la présente résolution;

CONSIDÉRANT que les emprunts à long terme réalisés par la SQI, dont le détail apparaît au tableau « Emprunts grevant les actifs » de l'Annexe 1 de la présente résolution, doivent être cédés au Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Saguenay-Lac-Saint-Jean en contrepartie des actifs immobiliers transférés;

CONSIDÉRANT que pour le remboursement du capital et des intérêts de ces emprunts à long terme, y compris le cas échéant les frais d'émission et de gestion, Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Saguenay-Lac-Saint-Jean bénéficiera d'une subvention du ministre de la Santé et des Services sociaux;

CONSIDÉRANT que le Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Saguenay-Lac-Saint-Jean doit prendre à sa charge les emprunts à long terme contractés par la SQI relativement aux actifs immobiliers, dont le détail apparaît au tableau « Emprunts grevant les actifs » de l'Annexe 1 de la présente résolution, et, qu'à cet effet, une convention de prêt à long terme, des billets ainsi que des actes d'hypothèque mobilière sans dépossession portant sur la subvention doivent être signés aux fins de constater cette cession, ces emprunts bénéficiant de subventions du ministre de la Santé et des Services sociaux pour leur remboursement, en capital et intérêts, incluant les frais d'émission et de gestion le cas échéant;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'autoriser le transfert des actifs immobiliers et la prise en charge des emprunts à long terme, tel que détaillés à l'Annexe 1;

CONSIDÉRANT que le comité de vérification et des ressources humaines propose l'adoption d'autoriser le transfert des actifs immobiliers et la prise en charge des emprunts à long terme.

Sur proposition dûment appuyée, il est résolu à l'unanimité :

1. que, sous réserve de la prise du décret requis par le gouvernement en vertu de l'article 44 de la Loi sur les infrastructures publiques (RLRQ, chapitre I-8.3), les actifs immobiliers ainsi que les emprunts à long terme les grevant, tels que détaillés à l'Annexe 1 de la présente

- résolution, soient transférés de la SQL au Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Saguenay-Lac-Saint-Jean;
2. que dans un délai de 90 jours suivant la publication de ce décret, le Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Saguenay-Lac-Saint-Jean présente à l'officier de la publicité des droits une déclaration qui, notamment, relate le transfert, fait référence à l'article 44 précité ainsi qu'au décret requis et contient la désignation de l'immeuble de même que la date de la publication du décret à la Gazette officielle du Québec;
 3. que le Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Saguenay-Lac-Saint-Jean soit autorisé à conclure, avec le ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, la convention de prêt à long terme requise, à signer les billets constatant les emprunts à long terme qui sont à sa charge ainsi que les actes d'hypothèque mobilière sur les subventions à recevoir, ces emprunts bénéficiant d'une subvention du ministre de la Santé et des Services sociaux, pour leur remboursement, en capital et intérêts, incluant les frais d'émission et de gestion le cas échéant;
 4. que la présidente-directrice générale et la directrice des ressources financières, pourvu qu'elles soient deux agissant conjointement, soient autorisées, pour et au nom du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Saguenay-Lac-Saint-Jean, à signer la convention de prêt à long terme, toute convention d'hypothèque mobilière ainsi que tout billet, à consentir à toutes les clauses qu'ils jugeront non substantiellement incompatibles avec les présentes, à poser tous les actes et à signer tous les documents qu'ils jugeront nécessaires ou utiles pour donner plein effet aux présentes;
 5. que la résolution prenne effet à la date d'entrée en vigueur du décret du gouvernement pris en vertu de l'article 44 de la Loi sur les infrastructures publiques.

10. Agenda de consentement

10.1 Demandes de statut de résident

Mme Isabelle Boulianne, directrice administrative enseignement, recherche et innovation, présente la liste des demandes de statut de résident pour l'année en cours.

Tel que stipulé à l'article 244 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (LSSS), le conseil d'administration d'un établissement, relié par contrat d'affiliation à une université, conformément à l'article 110, doit attribuer le statut de résident en médecine à une personne, titulaire d'un doctorat en médecine, qui effectue un stage de formation postdoctorale dans un centre exploité par l'établissement.

L'établissement a reçu des demandes de médecins pour être résident au cours des prochains mois et la directrice médicale de l'enseignement recommande d'accorder le statut de résident pour ces médecins.

Résolution # CA-39-2021-2483

CONSIDÉRANT l'article 244 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (LSSS);

CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice médicale de l'enseignement.

Sur proposition dûment appuyée, il est résolu à l'unanimité d'accorder le statut de résident au médecin inscrit dans le tableau ci-dessous, dans la discipline et la période qui y sont mentionnées.

Nom	Prénom	Domaine du stage	Site du stage	Début	Fin
Boudreau	Catherine	Chirurgie cardiovasculaire	CIUSSS du Saguenay-Lac-Saint-Jean	2021-03-08	2021-04-04
Pigeon	Marc-Antoine	Urgence	CIUSSS du Saguenay-Lac-Saint-Jean	2021-03-08	2021-04-04
Leroy	Charlotte	Urgence	CIUSSS du Saguenay-Lac-Saint-Jean	2021-04-05	2021-05-02
Trahan	Marie-Philip	Urgence	CIUSSS du Saguenay-Lac-Saint-Jean	2021-05-03	2021-05-30
Huot Daneault	Alexis	Médecine nucléaire	CIUSSS du Saguenay-Lac-Saint-Jean	2021-05-31	2021-06-28
Lachance	Émilie	Endocrinologie	CIUSSS du Saguenay-Lac-Saint-Jean	2021-05-31	2021-06-28
Lachance	Claudia	Médecine interne	CIUSSS du Saguenay-Lac-Saint-Jean	2021-05-03	2021-05-30
Duchesne	Sylviane	Médecine de famille	CIUSSS du Saguenay-Lac-Saint-Jean	2021-04-05	2021-06-30
Perrier-Ferland	Louis-Charles	Gériatrie	CIUSSS du Saguenay-Lac-Saint-Jean	2021-03-08	2021-04-04

10.2 Adoption de la Politique relative aux chaires de recherche

Mme Christine Gagnon, conseillère-cadre à la Direction de l'enseignement, la recherche et l'innovation, présente les principes directeurs de la politique encadrant les différentes modalités de création, d'évaluation, de suivi et de renouvellement de chaires de recherche. La politique soutiendra ces principes et assurera que la création de chaires dans l'établissement puisse :

- Favoriser le développement de la recherche, dans le cadre d'un partenariat de recherche ou de donations provenant de fondations, d'organismes ou d'entreprises;
- Faire bénéficier l'établissement, la région et la communauté de progrès scientifique et d'innovations par l'amélioration de la formation, par le transfert des connaissances et l'appropriation des savoirs et des technologies par la société.

Quelle qu'en soit l'origine, les chaires bénéficient d'un large crédit dans l'opinion publique par le prestige et l'excellence qui leur sont associés.

Résolution # CA-39-2021-2484

CONSIDÉRANT l'établissement souhaite pouvoir créer et soutenir des chaires de recherche;

CONSIDÉRANT qu'il est essentiel de définir, préalablement, les principes directeurs encadrant les différentes modalités de création, d'évaluation, de suivi et de renouvellement de chaires de recherche qui seront sous sa responsabilité.

Sur proposition dûment appuyée, il est résolu à l'unanimité d'adopter la Politique relative aux chaires de recherche.

Le Dr Martin De La Boissière, vice-président du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (CECMDP), présente les points 10.3 et 10.8.

10.3 Demande d'ajout et retraits au registre des signataires autorisés RAMQ

Le 26 septembre 2018 dernier, le conseil d'administration adoptait le plan de délégation des signataires de la Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ) ainsi que la mise à jour du registre des signataires autorisés pour l'établissement. Compte tenu des arrivées et des départs dans les départements et services médicaux du CIUSSS, il est nécessaire de faire des mises à jour du registre.

Par conséquent, il est recommandé de porter ou de retirer du registre des signataires autorisés les personnes mentionnées dans les tableaux ci-dessous.

Résolution # CA-39-2021-2485

CONSIDÉRANT le plan de délégation et le registre des signataires autorisés par le conseil d'administration du CIUSSS, le 26 septembre 2018.

CONSIDÉRANT la procédure de la Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ) relativement à la signature des réclamations de versement des honoraires des médecins et dentistes exerçant au Québec.

Sur proposition dûment appuyée, il est résolu à l'unanimité d'approuver les modifications au registre des signataires autorisés à la RAMQ pour les personnes dont les noms et les fonctions figurent aux tableaux ci-dessous pour le Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Saguenay–Lac-Saint-Jean, et ceci, en fonction de l'installation qui lui est dédiée.

Ajout

NOM	FONCTION	INSTALLATION VISÉE
Dr Sylvain Bernard	Chef local du Service de médecine interne	Hôpital de Jonquière

Retrait

NOM	FONCTION	INSTALLATIONS VISÉES
Dre Nathalie Lachance	Médecin au Service de médecine interne	Toutes les installations du CIUSSS
Dre Marie Blackburn	Dentiste au Service de médecine dentaire	Toutes les installations du CIUSSS
Dr Marc Blackburn	Dentiste au Service de chirurgie buccale et maxillofacial	Toutes les installations du CIUSSS
Dr Sylvain Gagnon	Chef de service de gynécologie	Toutes les installations du CIUSSS

10.4 Règlement sur l'organisation et le fonctionnement du Département clinique de médecine de laboratoire

Le Règlement sur l'organisation et le fonctionnement du Département clinique de médecine de laboratoire a été adopté par le Département clinique de médecine de laboratoire le 11 septembre 2019.

Lors de sa réunion ordinaire tenue le 15 mars dernier, les membres du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (CMDP) ont pris connaissance du règlement et l'ont adopté à l'unanimité. Dans ce contexte, il recommande au conseil d'administration de l'approuver, tel que déposé.

Résolution # CA-39-2021-2486

CONSIDÉRANT que l'article 216 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux stipule que « Le conseil des médecins, dentistes et pharmaciens peut adopter des règlements concernant sa régie interne, la création de comités et leur fonctionnement ainsi que la poursuite de ses fins. Ces règlements entrent en vigueur après avoir été approuvés par le conseil d'administration. »;

CONSIDÉRANT que le comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (CMDP) a adopté à l'unanimité le Règlement sur l'organisation et le fonctionnement du Département clinique de médecine de laboratoire et qu'il recommande son approbation par le conseil d'administration.

Sur proposition dûment appuyée, il est résolu à l'unanimité d'adopter le Règlement sur l'organisation et le fonctionnement du Département clinique de médecine de laboratoire.

10.5 Règlement sur l'organisation et le fonctionnement du Service de microbiologie médicale et maladies infectieuses

Le Règlement sur l'organisation et le fonctionnement du Service de microbiologie médicale et maladies infectieuses a été adopté par le Département clinique de médecine spécialisée le 23 septembre 2019.

Lors de sa réunion ordinaire tenue le 15 mars dernier par visioconférence, les membres du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (CMDP) ont pris connaissance du règlement et l'ont adopté à l'unanimité. Dans ce contexte, il recommande au conseil d'administration de l'approuver, tel que déposé.

Résolution # CA-39-2021-2487

CONSIDÉRANT que l'article 216 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux stipule que « Le conseil des médecins, dentistes et pharmaciens peut adopter des règlements concernant sa régie interne, la création de comités et leur fonctionnement ainsi que la poursuite de ses fins. Ces règlements entrent en vigueur après avoir été approuvés par le conseil d'administration. »;

CONSIDÉRANT que le comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (CMDP) a adopté à l'unanimité le Règlement sur l'organisation et le fonctionnement du Service de microbiologie médicale et maladies infectieuses et qu'il recommande son approbation par le conseil d'administration.

Sur proposition dûment appuyée, il est résolu à l'unanimité d'adopter le Règlement sur l'organisation et le fonctionnement du Service de microbiologie médicale et maladies infectieuses.

10.6 Demandes de nouvelles nominations de médecins spécialistes et de médecins de famille

Comme stipulé dans le Règlement sur l'organisation et l'administration des établissements (ROAE) aux articles 86, 87 et 88, le conseil d'administration a la responsabilité de nommer les médecins, les dentistes et les pharmaciens exerçant leur profession au sein de l'établissement. Il doit également leur attribuer un statut, leur accorder des privilèges et prévoir les obligations qui y sont rattachées selon un processus à observer et les exigences requises.

Les demandes de nouvelles nominations de médecins spécialistes et de médecins de famille ont été étudiées et recommandées par le comité d'examen des titres ainsi que par le comité exécutif du CMDP.

Résolution # CA-39-2021-2488

CONSIDÉRANT la Loi sur les services de santé et les services sociaux (articles 254 et 255);

CONSIDÉRANT le Règlement de régie interne du CMDP adopté par le conseil d'administration du CIUSSS du Saguenay-Lac-Saint-Jean le 17 février 2016;

CONSIDÉRANT la demande de statut et de privilèges de la part du médecin concerné;

CONSIDÉRANT l'engagement par écrit des médecins, dentistes et pharmaciens de l'établissement à respecter les obligations rattachées à l'octroi de leur statut et de leurs privilèges;

CONSIDÉRANT la résolution #CE98-20210315-00 du conseil exécutif du CMDP du 15 mars 2021 exprimant une opinion favorable à ces octrois de statut et privilèges pour les nominations de médecins spécialistes et de médecins de famille.

Sur proposition dûment appuyée, il est résolu à l'unanimité :

1. D'accepter les nominations de nouveaux membres telles que présentées à l'annexe 1 (médecins spécialistes).
2. D'accepter la nomination d'un nouveau membre telle que présentée à l'annexe 2 (médecin de famille).

Prendre note que les annexes se retrouvent à la fin du procès-verbal.

10.7 Modifications de statut et privilèges, départs et retraites du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (CMDP)

Comme stipulé dans le Règlement sur l'organisation et l'administration des établissements (ROAE) aux articles 86, 87 et 88, le conseil d'administration a la responsabilité de nommer les médecins, les dentistes et les pharmaciens exerçant leur profession au sein de l'établissement. Il doit également leur attribuer un statut, leur accorder des privilèges et prévoir les obligations qui y sont rattachées selon un processus à observer et les exigences requises.

Les demandes de modifications de statut ou privilèges ainsi que les avis de départ et les retraites ont été étudiés et recommandés par le comité d'examen des titres ainsi que par le comité exécutif du CMDP.

Résolution # CA-39-2021-2489

CONSIDÉRANT la Loi sur les services de santé et les services sociaux (articles 254 et 255);

CONSIDÉRANT le Règlement de régie interne du CMDP adopté par le conseil d'administration du CIUSSS du Saguenay-Lac-Saint-Jean le 17 février 2016;

CONSIDÉRANT le point 3.4.4 du Règlement de régie interne du CMDP qui stipule que le statut et les privilèges sont renouvelés pour une durée maximale de trois ans et minimale de deux ans, à moins que la demande de renouvellement ne vise une durée inférieure à deux ans;

CONSIDÉRANT les demandes de statut et de privilège, les demandes de modifications de statut et de privilèges, les avis de départ ou de retraite de la part des médecins, dentistes et pharmaciens concernés;

CONSIDÉRANT l'engagement par écrit des médecins, dentistes et pharmaciens de l'établissement à respecter les obligations rattachées à l'octroi de leur statut et de leurs privilèges conformément au Règlement de régie interne du CMDP;

CONSIDÉRANT la résolution #CE98-20210315-00 du conseil exécutif du CMDP du 15 mars 2021 exprimant une opinion favorable à ces départs ainsi qu'à ces modifications de statut et privilèges.

Sur proposition dûment appuyée, il est résolu à l'unanimité :

1. D'accepter les modifications de privilèges de membres du CMDP telles que présentées à l'annexe 1 (médecins spécialistes) et à l'annexe 2 (médecins de famille).
2. D'accepter les départs et les retraites des membres tels que présentés à l'annexe 2.

Prendre note que les annexes sont jointes à la fin du procès-verbal.

10.8 Renouvellement des privilèges des médecins de famille - Corrections mineures

Le renouvellement du statut et de privilèges de plus de 200 omnipraticiens a été effectué le 23 septembre ainsi que le 14 octobre 2020. Depuis, quelques erreurs ou omissions mineures ont été remarquées dans les résolutions individuelles adoptées par le conseil d'administration.

Résolution # CA-39-2021-2490

CONSIDÉRANT le renouvellement du statut et des privilèges d'omnipraticiens adopté le 23 septembre ainsi que le 14 octobre 2020;

CONSIDÉRANT les erreurs et les omissions qui ont été remarquées dans certaines résolutions individuelles.

Sur proposition dûment appuyée, il est résolu à l'unanimité d'annuler les résolutions émises le 23 septembre 2020 et le 14 octobre 2020 par le conseil d'administration pour les médecins concernés à l'annexe 1 et faire de nouvelles résolutions selon les informations incluses dans cette annexe.

10.9 Rapport concernant les soins de fin de vie

Mme Valérie Faucher, coordonnatrice en oncologie, soins palliatifs et soins de fin de vie, mentionne que l'établissement doit transmettre au conseil d'administration et à la Commission des soins de fin de vie un rapport faisant état de la situation de l'application de la politique concernant les soins de fin de vie à la fin de chaque année financière, tel que le prévoit l'article 8 de la Loi 2 concernant les soins de fin de vie.

Ce rapport doit normalement être transmis avant le 30 juin de l'année qui se termine. Considérant la situation d'urgence sanitaire instaurée depuis la dernière année, le rapport devant être adopté en juin 2020 est déposé aujourd'hui et couvre la période du 1^{er} avril 2019 au 31 mars 2020.

Résolution # CA-39-2021-2491

CONSIDÉRANT l'article 8 de la Loi concernant les soins de fin de vie;

CONSIDÉRANT les limites actuelles dans la capacité d'identifier les personnes en fin de vie ayant reçu des soins palliatifs;

CONSIDÉRANT l'urgence sanitaire liée à la pandémie de COVID-19, laquelle a retardé le dépôt du rapport;

CONSIDÉRANT l'exactitude des données en ce qui concerne la déclaration de sédation palliative continue et d'aide médicale à mourir reçues par le CMDP;

CONSIDÉRANT la possibilité que des médecins travaillant hors CMDP aient pu transmettre directement leur avis de déclaration de sédation palliative continue et/ou d'aide médicale à mourir au Collège des médecins.

Sur proposition dûment appuyée, il est résolu à l'unanimité de transmettre le rapport à la commission des soins de fin de vie.

Prendre note que le rapport se retrouve à la fin du procès-verbal.

11. Divers

Aucun sujet n'est discuté à cette rubrique de l'ordre du jour.

12. Correspondance

Aucune correspondance n'est déposée à cette rencontre.

13. Prochaine séance

La prochaine séance du conseil d'administration aura lieu le 24 mars 2021.

14. Période de questions du public

Aucune question n'est déposée par le public.

15. Huis clos

15.1 Évaluation de la rencontre

Les membres procéderont à l'évaluation de la rencontre de façon électronique, à l'aide de l'outil *Survey Monkey*, afin de permettre une amélioration continue du déroulement des séances; l'analyse de l'évaluation sera réalisée par le comité de gouvernance et d'éthique.

16. Levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, la réunion est levée à 18 h 15.

ORIGINAL SIGNÉ

France Guay
Présidente du conseil d'administration

2021-06-10

Date

ORIGINAL SIGNÉ

Julie Labbé
Présidente-directrice générale

2021-06-10

Date

Annexes du point 10.6 - Nominations de médecins spécialistes et de médecins de famille

Les résolutions individuelles sont conservées à la Direction générale et sont disponibles sur demande.

Annexe 1 - Statut et privilèges - Médecins spécialistes

Permis	Appel	Nom	Prénom	Statut	Spécialité	Département clinique/service	Privilèges communs	Privilèges spécifiques	Site principal	Date de début	Commentaires	Échéance
à venir	Docteur	Belletête	Pierre-Luc	Actif	Psychiatrie adulte	Département de psychiatrie, service de psychiatrie adulte	Psychiatrie générale		Alma	1er septembre 2021		9 mai 2023
20-182	Docteur	Bolduc	Marc-Antoine	Actif	Endocrinologie	Département de médecine spécialisée, service d'endocrinologie	Endocrinologie		Chicoutimi	1er février 2021		9 novembre 2022
à venir	Docteur	Bouchard	Guillaume	Actif	Psychiatrie adulte	Département de psychiatrie, service de psychiatrie adulte	Psychiatrie générale		Alma	1 septembre 2021		9 mai 2023
à venir	Docteur	Carrier	Olivier	Actif	Radiologie	Département d'imagerie médicale, service de radiologie et service d'angiographie interventionnelle	Échographie simple, TACO, IRM, graphie simple, interventions mineures et angiographie interventionnelle	Mammographie, intervention mammaire, arthrographie, radioscopie, intervention non vasculaire de base (pick-line, port-à-cath, néphrostomie, drainage de base) et biopsie générale	Chicoutimi	1er juillet 2021		9 mai 2023
212-788	Madame	Dufour	Mélina	Actif	Pharmacie	Département de pharmacie			Chicoutimi	8 février 2021		
À venir	Docteure	Duval-Baillargeon	Camille	Actif	Anesthésiologie et réanimation	Département anesthésiologie et réanimation	Anesthésiologie et réanimation		Chicoutimi	1er juillet 2021		9 mai 2023
12-059	Docteur	Faulques	Bernard	Actif - Remplacement temporaire	Gastro-entérologie	Département de médecine spécialisée, service de gastro-entérologie	Gastroentérologie et endoscopie digestive	Cholangio-pancréatographie rétrograde endoscopique (CPRE), échographie endoscopique	Chicoutimi	1er mars 2021	Remplacement temporaire de la Dre Annick Boulard	30 septembre 2021
18-769	Docteure	Habel	Catherine	Actif	Département de santé publique			Santé publique et médecine préventive (maladies infectieuses)	CIUSSS Saguenay-Lac-Saint-Jean - Santé publique	15 mars 2021		9 novembre 2022
16-749	Docteur	Huard	Gabriel	Actif	Médecine interne	Département de médecine spécialisée, service de médecine interne	Médecine interne	Doppler artériel Recherche	Chicoutimi	24 mars 2021	En attente de la demande de privilèges en recherche (en cours) : Les privilèges de recherche seront attribués seulement si nous avons reçu l'autorisation avant le CA. Il faudra voir si nécessaire de prévoir des privilèges temporaires de recherche jusqu'au prochain CA.	9 novembre 2022
20-062	Docteur	Obaid	Sami	Actif - Remplacement temporaire	Neurochirurgie	Département de chirurgie, service de neurochirurgie	Neurochirurgie		Chicoutimi	4 février 2021	Remplacement temporaire	30 juin 2021
À venir 24 mars 2021	Docteure	Poirier	Renée-Anne	Actif	Chirurgie générale	Département de chirurgie, service de chirurgie générale	Chirurgie générale et endoscopie digestive		Alma	1 août 2021		9 mai 2023

Annexe 2 - Statut et privilèges - Médecin de famille

Permis	Appel	Nom_MD	Prénom	Statut	Département	Service	Site principal	Autres sites	Privilèges	Période applicable	Commentaires
à venir	Docteur	Lévesque	Laurent	Actif	Département de médecine générale	Service hospitalisation courte durée, service de soins palliatifs	Hôpital de Roberval		Hospitalisation, soins palliatifs et prise en charge	15 juin 2021 au 25 février 2023	Approbation du MSSS

**Annexes du point 10.7 - Modifications de statut et privilèges ainsi que les départs
et les retraites de membres du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (CMDP)**

Les résolutions individuelles sont conservées à la Direction générale et sont disponibles sur demande.

Annexe 1 - Modifications de statut et privilèges – Médecins spécialistes

Permis	Appel	Nom	Prénom	Statut	Département clinique	Service	Site principal	Autres sites	Privilèges actuels	Ajout	Commentaires
07127	Madame	Côté	Catherine	Actif	Pharmacie	Pharmacie	Chicoutimi			Recherche	Cette ajout permettra de superviser le projet de résidence en pharmacie pour la cohorte actuelle de résidents en pharmacie de l'Université Laval.
18-886	Docteur	Lalancette	Gabrielle	Actif	Département de médecine spécialisée	Médecine interne	Alma		Médecine interne, allergie, bronchoscopie et épreuves d'effort		La modification est faite au niveau du site de pratique: Elle pratiquera à partir du 1er septembre 2021 à l'Hôpital d'Alma (à la place de Dolbeau)

Annexe 2 - Modifications de statut et privilèges – Médecins de famille

Permis	Appel	Nom	Prénom	Statut	Département	Services	Site principal	Autres sites	Privilèges actuels	Ajout	Retrait	Commentaires
20-284	Docteur	Carrière	Émilie	Associé	Département de médecine d'urgence		Alma		Garde à l'urgence (ceci inclus la clinique de retour à l'urgence)			Dre Carrière modifie son statut de membre actif pour un statut de membre associé à l'Hôpital d'Alma
01-251	Docteur	Côté	Julie	Actif	Département de médecine générale		Roberval		EDU; Garde à l'urgence (ceci inclus la clinique de retour à l'urgence) et trousse médico-légale	Médecine de famille à Obedjiwan (Garde à distance seulement)		Approbation du MSSS.
15-486	Docteur	Dodier	Charles	Actif	Département de médecine d'urgence		Roberval		EDU; Garde à l'urgence (ceci inclus la clinique de retour à l'urgence) et Soins intensifs	Médecine de famille à Obedjiwan (Garde à distance seulement)		Approbation du MSSS.
01-251	Docteur	Dufour	Alexandre	Actif	Département de médecine d'urgence		Roberval	Hôpital de Dolbeau et Hôpital d'Alma	EDU; Garde à l'urgence (ceci inclus la clinique de retour à l'urgence)	Médecine de famille à Obedjiwan (Garde à distance seulement)		Approbation du MSSS.
20-900	Docteur	Giroux	David	Actif	Département de médecine générale, Gynécologie-obstétrique	Hospitalisation, GMF-U, Trousse médicolégale, Obstétrique	Alma	CLSC d'Alma	Courte durée (inclus soins physiques en psychiatrie/inclus couverture soir, nuit, FDS à l'URFI-G et UCDG), GMF-U Alma (prise en charge et supervision clinique), Trousse médicolégale, Obstétrique (incluant obstétrique, soins aux nouveaux-nés et assistance opératoire pour césarienne)	Planification familiale, incluant IVG médicale au CLSC d'Alma		Approbation du MSSS
13-731	Docteur	Pineault	Émilie	Actif	Département de médecine générale	Soins médicaux en CLSC	Chicoutimi	Ajout de : Centres d'hébergement : de la Colline, MGR-Victor-Tremblay, Jacques-Cartier et St-François.	CLSC: Consultation 1re ligne; Soins palliatifs: Soins en milieu hospitalier incluant clinique externe/consultation aux étages/garde en disponibilité en milieu hospitalier	CHSLD: Prise en charge au Centre d'hébergement Mgr-Victor-Tremblay et de la garde en disponibilité pour les Centres d'hébergement : de la Colline, MGR-Victor-Tremblay, Jacques-Cartier et St-François.	Soins palliatifs: Soins en milieu hospitalier incluant clinique externe/consultation aux étages/garde en disponibilité en milieu hospitalier	Approbation du MSSS.

Annexe 2 - Départs et retraite

Permis	Appel	Nom	Prénom	Statut	Spécialité	Site principal	Site secondaire	Raison du départ	Date du départ	Commentaire
96-066	Docteur	Bouchard	Rémi	Actif	Médecine générale	Hôpital de Jonquière		Départ du CIUSSS	31 janvier 2021	Dans sa présente lettre, il n'y a pas de date officielle de départ. Donc, nous sommes en attente d'une nouvelle lettre. Le comité demande que ce départ soit déposé au conseil d'administration avec la date qui sera précisée par la lettre, sinon avec la date du 31 janvier 2021, mais uniquement si nous avons la confirmation qu'il a cessé ses activités en établissement. La lettre sera toutefois requise pour le dossier.
83-162	Docteure	Boudreau	Anne	Actif	Psychiatrie	Hôpital d'Alma		Départ à la retraite	30 avril 2021	
94-411	Docteur	Claveau	Rosaire	Actif	Médecine nucléaire	Hôpital de Chicoutimi		Départ à la retraite	30 juin 2021	
07-103	Docteure	Couture	Éva-Marjorie	Actif	Médecine générale	Hôpital de Chicoutimi		Départ du CIUSSS	15 mars 2021	
84-041	Docteure	Fisch	Patricia	Actif	Obstétrique et gynécologie	Hôpital de Chicoutimi		Départ à la retraite	1er janvier 2022	Selon les règlements du département, Dre Fisch cessera ses gardes à partir du 1er février 2021.
82103	Madame	Gagnon	Dominique	Actif	Pharmacie	Hôpital de Jonquière		Départ du CIUSSS	31 mars 2021	
14-092	Docteure	Turcotte	Maryse	Actif	Psychiatrie	Hôpital d'Alma		Démission	30 septembre 2020	Réception de la correspondance le 9 février 2021.
16-516	Docteur	Tremblay	Étienne	Actif	Médecine dentaire	Hôpital de Chicoutimi		Départ du CIUSSS	3 août 2020	Réception de la correspondance le 8 février 2021.

Annexe du point 10.8 – Renouvellement de privilèges des médecins de famille – Corrections mineures

Les résolutions individuelles sont conservées à la Direction générale et sont disponibles sur demande.

Permis	Titre	Nom	Prénom	Statut	Département	Privilèges actuels (nouvelle appellation)	Site principal	Autre site	Retrait de privilèges	Ajout de site	Commentaires
98088	Docteure	Brassard	Liza	Actif	Médecine générale	CHSLD : Prise en charge CHSLD : MGR Victor-Tremblay et Jacques-Cartier et garde en disponibilité (Mgr-Victor-Tremblay, de la Colline, St-François, Jacques-Cartier)	Centre d'hébergement Mgr Victor-Tremblay, de la Colline, St-François, Jacques-Cartier				La précision «CHSLD Jacques-Cartier» aurait dû figurer dans la plus récente résolution du CA puisque ce site avait été approuvé à toutes les étapes d'autorisation.
17264	Docteure	Kocaeffe	Aylin	Actif	Médecine d'urgence Médecine générale	Garde à l'urgence (incluant la clinique de retour à l'urgence) CHSLD : Prise en charge (St-Joseph et Bagotville)	Hôpital de La Baie	Centre d'hébergement Saint-Joseph et Bagotville	Garde en disponibilité CHSLD : St-Joseph et Bagotville		Les privilèges à retirer n'auraient jamais du figurer dans la résolution car la Dre Kocaeffe ne les a jamais eu ni demandés.
18234	Docteure	Tremblay	Laurence	Actif	Médecine d'urgence	Garde à l'urgence (incluant la clinique de retour à l'urgence), EDU, Recherche	Hôpital de Chicoutimi			Hôpital de Jonquière	Dre Tremblay pratique à temps partiel à l'Hôpital de Jonquière malgré son transfert officiel à Chicoutimi : Ajout de site : Hôpital de Jonquière

Annexe du point 10.8 - Rapport concernant les soins de fin de vie



Direction générale des affaires universitaires, médicales, infirmières et pharmaceutiques

APPLICATION DE LA POLITIQUE CONCERNANT LES SOINS DE FIN DE VIE

Rapport du directeur général au Conseil d'administration de l'établissement et à la Commission sur les soins de fin de vie* (Loi 2, Chapitre III, art. 8)

Exercice : 2019-2020

du : 01-avr-19

au : 31-mars-20

Activité	Information demandée	Site ou installation ⁶				Total
		Centre hospitalier	CHSLD	Domicile	Maison de soins palliatifs	
Soins palliatifs et de fin de vie**	Nombre de personnes en soins palliatifs et de fin de vie en centre hospitalier de courte durée ¹ pour la période du 1er avril 2019 au 31 mars 2020. Informations complémentaires : chiffre approximatif, codification non terminée dans MED-ECHO	775				N/A
	Nombre de personnes en soins palliatifs et de fin de vie en centre d'hébergement et de soins de longue durée ² pour la période du 1er avril 2019 au 31 mars 2020. Informations complémentaires : nombre de décès en CHSLD		525			N/A
	Nombre de personnes en soins palliatifs et de fin de vie à domicile ³ pour la période du 1er avril 2019 au 31 mars 2020. Informations complémentaires : source de données = i-CLSC			871		N/A
	Nombre de personnes en soins palliatifs et de fin de vie en maison de soins palliatifs ⁴ pour la période du 1er avril 2019 au 31 mars 2020. Informations complémentaires :				448	N/A
Sédation palliative continue	Nombre de sédations palliatives continues administrées			37		37
Aide médicale à mourir	Nombre de demandes d'aide médicale à mourir formulées			107		107
	Nombre d'aides médicales à mourir administrées			67		67
	Nombre d'aides médicales à mourir non administrées et les motifs ⁵ Informations complémentaires : -Ne répond pas aux conditions (7); -Cessé de répondre aux conditions au cours de l'évaluation (3); -Changé d'avis (4); -Transfert d'établissement (2); -Décès avant fin évaluation (7); -Décès avant AMM (6); -En cours (3); -Autre (8).			40		40